



Divorce en cours et nouvelle relation

Par **Gaillard Aurore**, le **16/05/2017** à **10:59**

Bonjour à tous,

Je suis mariée depuis 16 ans et j'ai 4 enfants.

Mon mari est depuis des années alcoolique et violent.

Il a fait plusieurs cures qui ont échouées. J'ai déposé plusieurs mains courantes et un dépôt de plainte en décembre 2016.

J'ai demandé le divorce le 4 novembre 2016. Le 20 décembre suite à une violente dispute j'ai quitté le domicile conjugal avec mes enfants. Je suis actuellement hébergée par une association et au RSA.

L'ONC a eu lieu le 3 mars, mon futur ex n'est pas venu. La juge m'a autorisée la séparation et il peut avoir les enfants sans nuité un week-end /2. Pour le moment étant en cure et sans permis (suspendu pour alcool et délit de fuite), il n'a jamais pris les enfants.

Depuis peu (1 mois) je viens de commencer une relation avec un homme que je connais depuis environ 9 mois (ami d'une amie).

Mon avocat me dit de faire un divorce pour altération du lien conjugal et que je dois être très discrète car mon époux pourrait me faire un divorce pour faute[smile17]

Je ne comprends pas trop cette situation, on reconnaît sa violence(il doit faire un stage contre les violences

conjugales), son alcoolisme (4ème cure + des séjours en psychiatrie) son infidélité (il me l'a avoué par écrit)...

et là on me dit que je n'ai pas le droit d'avoir une nouvelle relation...j'avoue que je trouve cela injuste.

J'ai été fidèle pendant nos 16 ans de mariage, je l'ai aidé à sortir de sa maladie, j'ai pratiquement élevé seule nos 4 enfants...et là je me retrouve coupable d'adultère d'après mon avocat.

Merci pour votre éclaircissement et vos témoignages, avez-vous vécu une situation similaire à la mienne et comment cela a-t-il abouti?

Par **jodelariege**, le **16/05/2017** à **12:24**

bonjour comme dit ci après tout est à l'appréciation du juge et les fautes de votre mari semblent bien supérieures à la votre[http://droit-](http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/45921-divorce-pour-faute-preuves-et-consequences)

[finances.commentcamarche.net/faq/45921-divorce-pour-faute-preuves-et-consequences](http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/45921-divorce-pour-faute-preuves-et-consequences)

Par **Gaillard Aurore**, le **16/05/2017 à 12:34**

Merci pour cette réponse. Ce qui me fait le plus peur c'est pour la garde des enfants. En aucun cas je ne veux qu'il en ai la garde.

Par **jodelariege**, le **16/05/2017 à 12:38**

bonjour seul le JAF statuera sur la garde des enfants mais il semble bien que l'alcoolisme et la violence du père jouera en sa défaveur....

Par **youris**, le **16/05/2017 à 20:02**

bonjour,
l'adultère n'est plus une cause péremptoire de divorce pour faute.
juridiquement le devoir de fidélité des époux s'applique tant que le mariage n'est pas dissous.
salutations